

## Le mot du Président

Pour décrire le bilan de l'année écoulée un mot me vient à l'esprit : L'**efficacité**. Tous nos efforts en 2009 ont été guidés par cette impérieuse nécessité de renforcer et de rendre plus opérationnels les instruments et dispositifs législatifs face aux menaces sectaires toujours présentes.

Représentés au sein du Comité exécutif de pilotage opérationnel, les ministères les plus concernés ont répondu à notre attente.

On citera notamment les avancées suivantes :

### Le ministère de la Santé

- Mise en place du **groupe d'appui technique** auprès du Directeur général de la Santé pour évaluer les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. Cette création répond aux préoccupations émises l'année précédente par la Miviludes de mieux prévenir et informer nos concitoyens sur les pratiques pseudo-thérapeutiques porteuses de dérives sectaires.
- Encadrement juridique du titre de psychothérapeute à l'occasion du vote de la loi "*Hôpital, patients, santé et territoires*" du 21 juillet 2009. Ce dispositif était très attendu depuis l'amendement Accoyer du 9 août 2004 qui n'avait pas reçu de décret d'application.

### Le ministère du Travail

- Renforcement de la législation sur les organismes de formation professionnelle, vecteur d'infiltration dans les entreprises et les administrations, des groupements à caractère sectaire (Loi du 14 octobre 2009)

### Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

- Création de la CAIMADES en septembre 2009.

Cette cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires traite désormais au sein de l'OCRVP des enquêtes pénales relatives aux dérives sectaires. Cette structure est actuellement composée de six fonctionnaires et militaires.

Les objectifs de la CAIMADES sont :

1. d'apporter une expertise dans le traitement judiciaire des affaires sectaires
2. D'élaborer des outils destinés aux enquêteurs
3. De mettre en place des formations
4. De centraliser l'information
5. De mettre en place un réseau de spécialistes.

### Le ministère de la Justice en liaison avec le Parlement

- Développement des formations
- Rétablissement de la peine de la dissolution encourue par une personne morale reconnue coupable d'escroquerie.

La **Miviludes**, toujours avec le même souci de plus grande **efficacité**, a entrepris elle-même une réorganisation et une modernisation de ses méthodes :

- Par la mise en place de tableaux de bord

À la suite d'une étude menée en collaboration avec la Mission d'organisation des services du Premier ministre, cet outil est désormais opérationnel.

L'année 2010 sera donc la première année où la Miviludes sera en mesure de délivrer des informations quantitatives par référence à ses missions statutaires.

- Par l'informatisation de l'activité de gestion des dossiers

Le traitement et le suivi des dossiers fonctionnaient encore sous un mode empirique dont la fiabilité reposait sur la seule rigueur des agents. Afin d'être en mesure de délivrer rapidement une information fiable et complète, la Miviludes met actuellement en place des dossiers uniques et partagés, repris de manière synoptique dans un référentiel facilement accessible, sous le contrôle de la CNIL.

**Efficacité** toujours lorsque, pour faire écho aux préconisations de la commission d'enquête parlementaire sur l'influence des mouvements sectaires sur la santé physique et mentale des mineurs (2006), la Miviludes a conçu un guide pratique de la protection de l'enfance face aux dérives sectaires qui verra le jour cette année. Le présent rapport contient à cet égard des études particulièrement éclairantes sur la nécessité d'accroître la protection des mineurs.

Efficacité encore par une meilleure circulation de l'information grâce à la rénovation du site Internet de la Miviludes et la pérennisation de la Lettre bimestrielle.

J'insisterai enfin cette année sur un phénomène en pleine expansion et des plus préoccupant que le présent rapport dénonce : le néo-chamanisme.

Rappelons que le chamanisme traditionnel, connu en Sibérie, en Amérique et en Afrique, consiste en un ensemble de rituels pratiqués par un chaman qui, après une longue initiation, est en mesure de communiquer avec les esprits. Il est ainsi chargé d'établir ce lien entre les hommes et les esprits de la nature, pour le bien de sa communauté. Cette communication s'établit dans un état de transe, auquel il parvient suivant différents moyens, dont, dans la plupart des cas mais pas toujours, la prise de substances permettant d'accéder à des visions, substances analysées dans nos civilisations occidentales comme hallucinogènes.

C'est par un dévoiement radical de ces coutumes ancestrales que de pseudo chamans auto-proclamés administrent à des candidats au voyage chamanique ces substances psychotropes, propres à favoriser une emprise mentale sur ces « stagiaires », et à causer de sérieux troubles physiques et psychiques, voire entraîner des décès. La Miviludes a recensé quatre centres établis en Amérique du Sud qui accueillent des Européens, et majoritairement des Français, pour vivre ces expériences, à la suite de recrutements effectués en France par le bouche-à-oreille ou avec le relais de divers thérapeutes. Mais sur le territoire français lui-même, une multitude de pseudo-chamans sont en train de créer leur propre vitrine Internet, ou de s'agréger à des centres ou communautés préexistantes présentant toutes sortes de pratiques alternatives à visée de développement personnel. Certains de ces pseudo-chamans, non contents d'organiser des voyages vers les pays où la consommation de ces produits n'est pas réglementée, importent irrégulièrement ces substances, ou utilisent des plantes pouvant donner des manifestations similaires, non encore classées comme substances dangereuses. Des « stages » d'une semaine ou d'un week-end sont ainsi organisés régulièrement sur le territoire, rassemblant à chaque fois une vingtaine de personnes.

Fidèle à sa mission de protection de tous les citoyens, des plus jeunes aux plus âgés, contre ces nouvelles formes de sujétion psychologique, et forte de ce récent constat alarmant, la Miviludes a saisi les ministères de la Justice et de la Santé pour que des actions de prévention et le cas échéant de répression soient mises en œuvre contre ces nouveaux gourous d'un « chamanisme-business ».

Le Président

Georges FENECH